PROCES VERBAL COMMISSION HYGIENE ET SECURITE 30 MARS 2021

Ouverture de la séance à 16h 10
Commission en visio conférence

Sont présents :

Proviseur	Françoise LEGROS
Proviseur-Adjoint	Arielle CAMPILLO
Gestionnaire	Soria DUQUESNOY
CPE	Monique GRASSAUD
DDFPT	Philippe LAGANE
Personnels d'enseignement et d'éducation	Emilie CAPDEVILA PEYRONNE
	Jacques ROCA
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service	
	Souad BRAYAC
	Christelle DENAJAR
Parents d'élèves	
Elèves	Océane REGNIER

Membres à voix consultative :

Infirmière	Sandrine TRANI
Assistant de prévention	Thierry GODIN

Le quorum est atteint la séance peut débuter.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu des exercices d'évacuation 2020 2021
- PPMS
- Sécurité des locaux
- Questions diverses

Rappel des deux domaines d'intervention :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers et le service de restauration.

I- EXERCICES D'EVACUATION

Avant le 30 octobre devaient avoir lieu 2 exercices d'évacuation : un pour l'internat qui s'est déroulé le 297 septembre à 22h30 et un pour l'externat le 25 septembre 2020 à 9h35.

a/ Exercice évacuation de l'internat

Tous les jeunes ont été évacué en 3 minutes 25 (l'an dernier 4'1) sans difficulté après avoir entendu le signal sonore. Le point de rassemblement a été rejoint par tous sans retour en arrière.
Le comptage a été réalisé dans de bonnes conditions. Il est cependant nécessaire que les AED d'internat revoient en détail avec les internes les procédures d'évacuation et les consignes.

b / Exercice d'évacuation de l'externat (non inopiné)

Celui-ci a eu lieu le 25 septembre 2020 à 9h26. La durée d'évacuation est de 3'25'' (l'an dernier 3'01'') l'ensemble des personnels ont été très bien évacués des locaux sauf quelques uns peu réactifs.
Les fluides ont été coupés. Pas d'utilisation des ascenseurs.
Le comptage s'est bien déroulé : 4'25'' après l'alerte.
Les élèves en fauteuil ont été conduits dans les zones de sécurité sur la passerelle en attendant l'arrivée des secours.
Les élèves sur le parvis se sont vus interdire l'accès à l'établissement par l'agent d'accueil.
La sonnerie alarme non audible dans le bâtiment administratif (entreprise AMS a rectifié le problème)
Sur la zone de rangement les numéros des classes non lisibles en raison des haies (l'élagage des haies a été fait).
Absence de signalisation de classe nouvelle et des classes EDS (en cours de remédiation).

II – ALERTE ANTI INTRUSION (non inopinée) :

Cet exercice a eu lieu le 14 octobre 2020 à 15h30.
La durée de l'exercice : 15 minutes.
Dans l'ensemble cet exercice a été très bien réussi. Nous avions opté pour une situation de confinement. Pour rappel cependant le silence absolu doit être respecté donc éviter de poursuivre le cours en profitant du calme imposé.

III – MISE EN PLACE DES PPMS :

Sur le site internet du lycée on trouve le PPMS « risques majeurs » et le PPMS « attentat intrusion ».

Remettre les documents sur le site ent du lycée mis à jour en septembre 2020 des consignes d'évacuation incendie/ internat et externat.

P.P.M.S.

PLAN PARTICULIER de MISE en SURETE des ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

face à

L'ACCIDENT MAJEUR

dans

l'ACADEMIE de MONTPELLIER

[Approuvé par la Commission Hygiène et Sécurité et le Conseil d'Administration du 11 avril 2013]

RISQUE MAJEUR : S'Y PREPARER et REAGIR

Les sociétés modernes sont de plus en plus exigeantes à l'égard de ceux qui ont en charge les problèmes de sécurité, particulièrement concernant les situations dans lesquelles les enfants et les jeunes peuvent se trouver au premier rang des victimes. Les divers accidents majeurs, qui ont jalonné les années 2000 et 2001 en France ou à l'étranger, ont marqué les esprits par leur soudaineté, leur violence, le nombre des victimes et les dommages causés.

Les dégâts occasionnés sont de moins en moins souvent considérés comme une fatalité, y compris dans le cas de catastrophes naturelles ou technologiques majeures. C'est ainsi que, dans une perspective de prévention et/ou de protection et en cohérence avec le B.O.E.N. Hors série n°3 du 30 mai 2002, nous nous proposons de vous présenter les informations et démarches pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

secours.

QU'EST-CE-QUE LE RISQUE MAJEUR ?

* Un événement potentiellement

DANGEREUX → l'ALEA

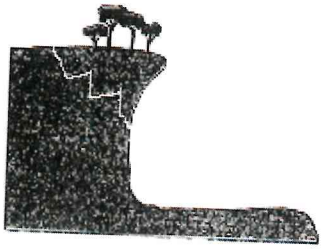

* S'il s'applique à une zone comportant des **ENJEUX** :
  - **HUMAINS**
  - **ECONOMIQUES**
  - **ENVIRONNEMENTAUX**

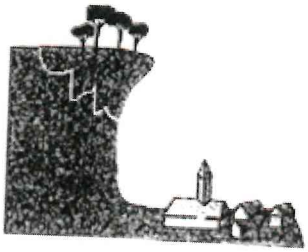

Le Risque Majeur est donc la confrontation d'un ALEA avec des ENJEUX

* Devient un **RISQUE MAJEUR**

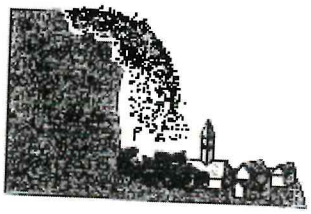

Remarque : Un aléa sismique en plein désert n'est pas un risque
Un séisme à San Francisco est un Risque Majeur.

Définition du Risque Majeur par *Haroun Tazieff*

« La définition que je donne du Risque Majeur c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dans la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

Ainsi la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

COMMENT Y FAIRE FACE ?

Outre les mesures de prévention qui ont pu être mises en place, un **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté des Etablissements Scolaires face à l'accident majeur (P.P.M.S.) des personnes constitue, pour chaque école ou établissement la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Dans le but de vous aider dans l'élaboration du P.P.M.S. de chaque école, collège ou lycée face à l'accident majeur, distinct des dispositions spécifiques au risque incendie, nous vous proposons un dossier en trois parties, chacune composée de fiches techniques à adapter en fonction de votre

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

établissement.

POUR VOUS AIDER :

Une équipe Académique et Départementale Risque Majeur et Environnement est à votre service et peut vous accompagner dans ce travail et commenter ce plan.

Sources documentaires pour la réalisation de ce dossier :

- *Ministère de l'éducation Nationale B.O. H.S n° 3 du 30/05/2002*
- *Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires (6 pages édité en juin 2002 « Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur)*
- *Dossier SESAM et documents de l'IFFORME*
- *Dossier PPMS élaboré par l'académie de POITIERS*
- *Le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs)*
  Consultable : http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risquesnaturels/Risques-majeurs/Le-DDRM-des-Pyrenees-Orientales (novembre 2012)

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

académie DE MONTPELLIER
Risques Majeurs et Environnement

P.P.M.S.

PLAN PARTICULIER de MISE en SURETE des ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

face à

L'ACCIDENT MAJEUR

DOSSIER TECHNIQUE

Etablissement : **LYCEE ROSA LUXEMBURG**

Adresse : 2 AVENUE JEAN MOULIN
66140 CANET-EN-ROUSSILLON

Téléphone : 04 68 80 17 00 Fax : 04 68 80 17 01 Mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Nota Bene : Ce document devra être réactualisé en début de chaque année

Académie de Montpellier

Ce dossier technique face à l'accident majeur est un **document opérationnel** destiné à aider les directeurs d'écoles et les Chefs d'établissements scolaires à **se préparer à l'éventualité d'un Risque Majeur**.

Il se compose de **3 parties** :

*** - I – Préparation du P.P.M.S.**

- 1°) Connaissance du ou des Risques particuliers.
- 2°) Contacts à avoir.
- 3°) Constitution d'un groupe de personnes ressources.
- 4°) Information préalable des personnels, des élèves, des parents.

*** - II – Réalisation du P.P.M.S.**

- 1°) QUI ? Qui déclenche l'alerte ?
- 2°) QUAND ? Quand déclencher l'alerte ?
- 3°) COMMENT ? Comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ?

*** - III – Documents et ressources indispensables.**

- Annexe 1 - Recommandations générales en fonction des risques naturels.
- Annexe 2 - Mallette de première urgence et trousse de premiers secours.
- Annexe 3 - Fiche individuelle d'observation.
- Annexe 4 - Conduites à tenir en première urgence.
- Annexe 5 - Prise en compte de la dimension éducative.

Chacune de ces parties donnent lieu à la réalisation de Fiches Techniques. Ce document doit être un travail d'équipe au sein de l'école et de l'établissement scolaire. **Il nécessite en outre une liaison avec les partenaires extérieurs** (collectivités territoriales ou locales, services de secours…)

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

PREPARATION

du

P.P.M.S.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 1°) CONNAISSANCE du ou des RISQUES PARTICULIERS de la COMMUNE ainsi que des PLANS de PREVENTION ou d'URGENCE éventuellement existants :

Cette démarche doit permettre de mieux appréhender l'environnement de l'établissement et des risques auxquels il peut être soumis.

Se DOCUMENTER

Se procurer auprès de la Préfecture, de la Mairie, de l'Inspection Académique un exemplaire du :

D.D.R.M. Date de réalisation : Mise à jour : Novembre 2012
(Document Départemental des Risques Majeurs)

D.C.S. Date de réalisation : Dernière modification : Le 22 Mars 2012
(Document Communal Synthétique)

D.I.C.R.I.M. Date de réalisation : Mise à jour : 11 Décembre 2009
(Document d'Information Communal des Risques Majeurs, il peut être confondu avec le DCS)

Existe-t-il un **P.P.R.** ? (*Plan de Prévention des Risques*)
OUI X

NON ☐

Si NON intervenir auprès du Maire et demander où en est sa réalisation. Ce document est FONDAMENTAL en cas de risque et de Catastrophe Naturelle (CATNAT) (*cf. exposé BEFI/RME loi Barnier de 1995*)

Si OUI Date de prescription : 19 novembre 2003

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Date de validation : 15 juillet 2008

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

<u>En fonction de ces documents, inscrire les risques auxquels l'établissement peut être soumis</u> :

CANET-EN-ROUSSILLON :

- Vent violent (16 jours par an en moyenne à plus de 100 kms/h, plus de 100 jours par an en moyenne de tramontane)
- Inondations
- Neige abondante
- Transport de matières dangereuses
- Séismes (sismicité faible)
- Rupture de barrage (arrivée des eaux en 2h00)

(voir aussi Annexe n° 01)

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 2°) CONTACTS A AVOIR :

Toutes ces administrations et services pourront et/ou devront être associés à l'élaboration de ce P.P.M.S. et l'intégrer à leur propre plan de secours.

Prendre donc rendez-vous avec :

* COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- MAIRIE Rendez-vous pris le :
- CONSEIL GENERAL Rendez-vous pris le :
- CONSEIL REGIONAL Rendez-vous pris le :
- PREFECTURE (SIDPC) Rendez-vous pris le :

* SERVICES de SECOURS LOCAUX :

- SERVICE INCENDIE Rendez-vous pris le :
- GENDARMERIE Rendez-vous pris le :
- AUTRES (DDE, DRIRE) Rendez-vous pris le :

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 3°) CONSTITUTION d'un GROUPE de PERSONNES RESSOURCES :

Ce groupe de personnes ressources sera chargé de :

* l'encadrement des élèves et du personnel

* des liaisons internes entre zones de mise en sûreté

* la liaison avec les autorités, les familles et les secours (*dans les établissements de faible effectif, ces missions peuvent être assurées partiellement ou en totalité par une même personne)*

Dans chaque établissement, le Chef d'établissement a désigné une personne ressource chargée de mettre en œuvre les mesures de sécurité (ACMO).

L'A.C.M.O. de l'établissement est : Thierry GODIN (Agent de prévention)

Il est souhaitable que cette personne assure l'animation de ce groupe.

Une formation pour les ACMO est en place dans l'académie, un volet complémentaire Risques Majeurs va être introduit dans cette formation en partenariat avec les délégués académiques ACMO, RME et l'inspecteur hygiène et sécurité (IHS).

L'ACMO a-t-il suivi cette formation ? N/O

Date de la formation :

Pour la constitution de ce groupe, voir la fiche technique dans « Réalisation du P.P.M.S. »

- 4°) INFORMATION PREALABLE :

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 4°) INFORMATION PREALABLE :

* Des personnels et des élèves :

Ce plan particulier de mise en sûreté est un document propre à chaque établissement scolaire.

Il doit être examiné en commission permanente et soumis à la délibération du conseil d'administration. Si l'établissement possède une commission d'hygiène et de sécurité, celle-ci doit être associée à son élaboration.

Date de la Commission d'hygiène et de sécurité :	20/11/2020 30/03/2021
Date de la commission permanente :	
Date du conseil d'administration :	

* Des parents d'élèves :

Il est nécessaire que le Chef d'établissement délivre aux familles une information claire sur le P.P.M.S. élaboré pour faire face aux risques majeurs auxquels l'établissement que fréquente leur enfant peut être confronté(e). **Un climat de confiance et une communication explicite sur les risques et les conduites à tenir en cas d'accident majeur doivent être établis.** La fiche technique ci-après doit être diffusée et commentée en réunion de rentrée aux parents.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

INFORMATION des FAMILLES

Les BONS REFLEXES en CAS D'ACCIDENT MAJEUR

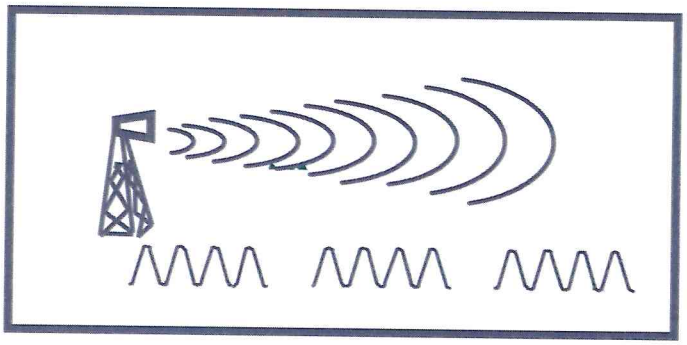

En cas d'alerte

- **N'allez pas** vers les lieux du sinistre
Vous iriez au devant du danger

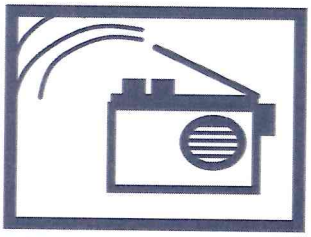

- **ECOUTEZ** la RADIO
- **Respectez les consignes des autorités.**

Radio nationale: France Info : **105.1** Mhz

RADIO LOCALE Conventionnée par le préfet :

France Bleue Roussillon : **101.6** Mhz

- N'allez pas chercher votre enfant au collège pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans l'établissement.

- Ne téléphonez pas.
- N'encombrez pas les réseaux, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- **Recevez avec prudence les informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (*celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles*).

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

REALISATION

du

P.P.M.S.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- QUI Déclenche l'alerte ?

Le Chef d'établissement et ACTIVE le P.P.M.S.

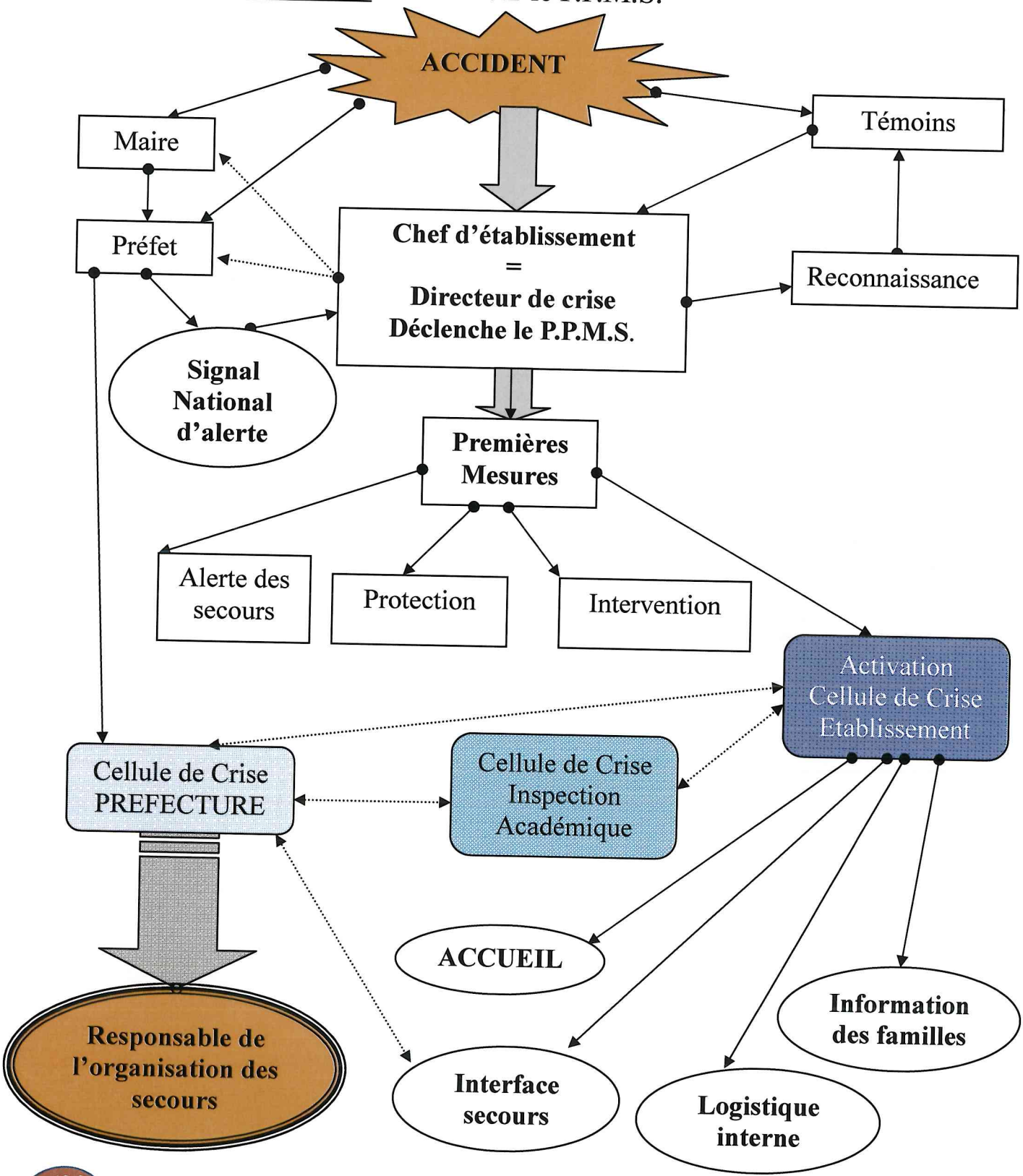

QUAND DECLENCHER L'ALERTE ?

Lorsque le Chef d'établissement est :

- Prévenu par les autorités :
  * Signal d'alerte.
  * Mairie (téléphone…)
  * Gendarmerie…

- Témoins d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement.

L'alerte entraîne immédiatement le P.P.M.S. et l'application des consignes par tous.

Plusieurs signaux :

* Signal de sécurité interne à l'établissement :

Il s'agit de définir les moyens utilisés pour avertir les occupants de l'établissement (sirène, sonnerie, téléphone, sonorisation, panneaux lumineux…)
La méthode retenue (code d'alerte) est à bien différencier de l'alarme incendie (évacuation, consignes…)

* Sirène communale :

Se renseigner auprès de la commune du code utilisé par celle-ci
Signal plus ou moins bref et continu, défini localement pour les risques quotidiens : accidents, incendies (appel des pompiers).
Signal « corne de brume » annonçant un risque imminent de rupture de barrage dans certaines zones de montagne.

* Signal d'alerte national : *(Voir aussi annexe 1 du BO HS n°3 du 30/05/2002)*

- Début de l'alerte :
Le signal est émis par une sirène au **son modulé** (c'est à dire montant et descendant). Trois séquences d'une minute, espacées de 5 secondes.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- Fin de l'alerte :

Annoncée par un **signal non modulé** durant 30 secondes.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

- Signaux utilisés dans l'établissement :

* Incendie : *Sonnerie continue*
* Autre(s) : *Sonnerie spécifique*

Au déclenchement de l'alarme de confinement (celle de l'anti-intrusion), les règles de confinement suivantes doivent être respectées pour atteindre dans le calme le 1er étage des bâtiments reliés par la passerelle aérienne (B1, B2, B3, A) en cas de risque inondation ou dans la salle de restauration (et rez-de-chaussée du bâtiment C) en cas de risque chimique.
La signalétique a été mise en place.
Un local du B3 (1er étage) contient de l'eau, des biscuits, du matériel du premiers secours.
Les élèves délégués sécurité sont associés au processus de confinement.
Les agents ouvrent les portes des salles.

Rez-de-chaussée	CONFINEMENT 1er étage SI RISQUE INONDATION	CONFINEMENT Salle de restauration SI RISQUE CHIMIQUE
B1 + Atelier & 1er étage Nautisme	B1	Salle de restauration (+ Rez-de-chaussée du bâtiment C *si besoin*) + Salle B2-108 (personnes à mobilité réduite se trouvant au 1er étage)
B2 + Atelier & 1er étage Plasturgie	B2	
B3 + Atelier & 1er étage Métiers du Cuir + Plateau sportif + salle de restauration	B3	
A + Amphithéâtre + Infirmerie + locaux agents + Internat	A	

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- **Sirène communale** :

En cas de rupture de barrage : Sirène du Centre de Secours Principal des Sapeurs-Pompiers

Signal sonore modulé montant et descendant 3 fois 1 minute

Et véhicule municipal équipé d'un haut-parleur.

- **Signal d'alerte national** :

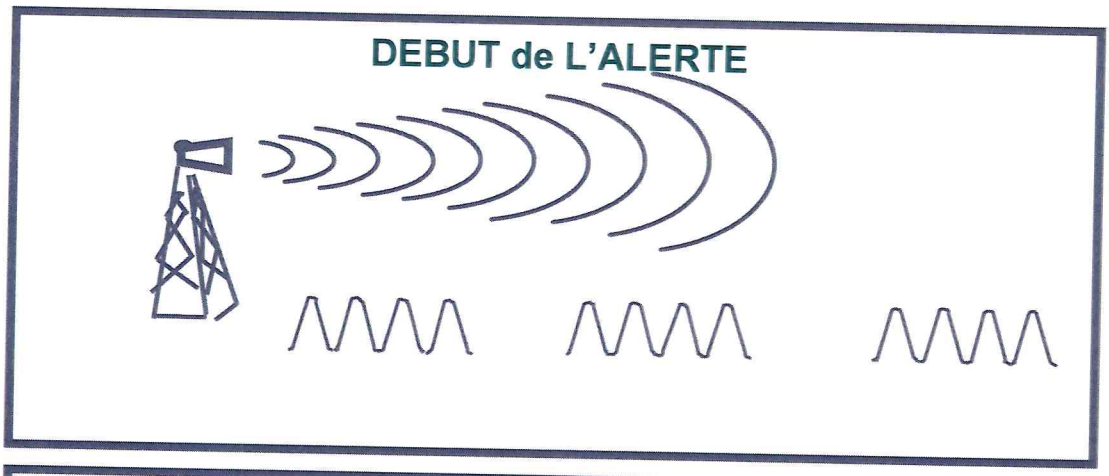

- COMMENT mettre les élèves et les personnels en sûreté ?

- 1°) FORMER une CELLULE de CRISE :

Il s'agit de dresser une liste des personnes susceptibles de constituer la cellule de crise.

Ces personnes, de préférence facilement mobilisables, doivent être informées et doivent se préparer à cette éventualité.

MEMBRES de la CELLULE de CRISE :

* Un Directeur de l'Organisation des Secours : (D.O.S.)

-Le Chef d'établissement (D.O.S.) :
1- Mme Françoise LEGROS
2- Mme Arielle CAMPILLO

- La Gestionnaire.

- Les Conseillères Principales Education : Mme Marie-José CASTELLO et/ou Mme Monique GRASSAUD (ou suppléantes)

- L'A.C.M.O.: M Thierry GODIN

- Mme Agnès SALLECROIX et/ou MME Sandrine TRANI , Infirmières

- M. Philippe LAGANE, DDFPT

- 2°) REPARTITION des MISSIONS des PERSONNELS :

Voir Fiches techniques ci-jointes :

- une pour les écoles,
- une pour les établissements du secondaire.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

RÉPARTITION des MISSIONS des PERSONNELS (Ecoles)

MISSIONS	NOMS	PERSONNELS
• Déclencher l'alerte, activer *le plan particulier de mise en sûreté* • S'assurer de la mise en place des différents postes • Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités		**DIRECTEUR** ou **faisant fonction** Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours ***(si possible différent du numéro du standard)***
• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement • Contrôler l'accès de l'établissement • Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité si nécessaire) • S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) • Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, médias) • Assurer l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)		**PERSONNES RESSOURCES :** Enseignant **ATSEM** **Aide éducateur**

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- .....
- .....

Académie de Montpellier

RÉPARTITION des MISSIONS des PERSONNELS (Collèges-Lycées)

MISSIONS	NOMS	PERSONNELS
• Déclencher l'alerte, activer le plan particulier de mise en sûreté • S'assurer de la mise en place des différents postes • Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités • Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution	❑ Proviseur + Proviseur-Adjoint + Gestionnaire **- Françoise LEGROS** **- Arielle CAMPILLO** **- Soria DUQUESNOY**	**CHEF D'ETABLISSEMENT** ou **son représentant** **Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours** **Tél. : 04 68 80 17 00/17 01** ***(différent du numéro du standard)***
• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement • Etablir et maintenir les liaisons internes • Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement • Etablir la liste des absents • Signaler les blessés ou personnes isolées • Gérer l'attente • Assurer la logistique interne • Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité si nécessaire) • Contrôler les accès de l'établissement **Etablir la liaison avec les secours** • Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels	❑ CPE / AED : Mmes **CASTELLO, GRASSAUD** ❑ Proviseur : **Mme LEGROS** ❑ CPE/Enseignants ❑ Vie Scolaire ❑ Infirmières : **Mmes SALLECROIX, Mm TRANI** ❑ Vie Scolaire ❑ Gestionnaire + Agent Chef **Soria DUQUESNOY + M. MIGNOTTE** ❑ ACMO + OP: M.MIGNOTTE+ M. **FABREGAT, M. LASNET & M. AKSIC** ❑ Agent d'accueil : **M. MAURETTE ET Mme LACHAMBRE**	**PERSONNES RESSOURCES :** **- Personnel de direction** **- Personnel enseignant** **- Personnel d'éducation** **- Personnel administratif, technique, ouvrier de service** **- Personnel de santé** **- Personnel de surveillance** **- Aide éducateur**

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

• Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) • Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)…	❑ Proviseur : **Mme LEGROS** ❑ Agent d'accueil + Infirmière + Agent Pompier **M. Maurette et /ou Mme Lachambre+ Mme Sallecroix et /ou Mme trani + M. GODIN** ❑ ACMO + Agent d'accueil **M. Thierry GODIN ET M Maurette et /ou Mme Lachambre**	
Etablir la liaison avec les familles En cas d'appel des familles, • Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'écouter la radio • Rassurer et informer suivant les consignes du Chef d'établissement **Relation avec la presse** Suivre les consignes du Chef d'établissement	❑ Proviseur : **Mme LEGROS** ❑ Proviseur : **Mme LEGROS**	

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

- 3°) CONSTITUER un ANNUAIRE de CRISE :

A disposition du Chef d'établissement, certains numéros devant rester confidentiels.

SERVICES	CONTACT	TELEPHONE
EDUCATION NATIONALE		
* Rectorat :	M. : Pierre ROUQUAIROL	N° : 04 67 91 49 51
* Direction Académique :	M. : SECRETAIRE GENERAL	N° : 04 68 66 28 19
* DASEN :	M. : CABINET DU DASEN	N° : 04 68 66 28 09
* Correspondant Sécurité RME	MM ……..	N° : 04 68 73 72 01
PREFECTURE		
* Sécurité civile : SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)	M. : Joël PEREZ 5 rue Bardou Job 66000 PERPIGNAN	N° : 04 68 51 66 66 04 68 68 35 70
MAIRIE		
* Cabinet du Maire :	M. : M. Stéphane LODA	N° : 04 68 86 70 14
* Service éducation :	M. :	N° :
* Service environnement : Urbanisme.....	M. :	N° :

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

SECOURS		
* Pompiers :	Directeur SDIS : Colonel Jean-Pierre SALLES-MAZOU	N° : 18 ou 11 04 68 63 78 18
* SAMU :	M. :	N° : 15 ou 112
* Médecin Local :	M. : MEDECIN DE GARDE	N° :

Académie de Montpellier

- 4°) EMPLACEMENT et MOYENS de COMMUNICATION de la CELLULE de CRISE :

Il s'agit : - **de désigner un local protégé** à proximité des renseignements administratifs et doté de moyens de communication (téléphone, fax, poste radio FM*…)

La cellule de crise se situe : *(Plan, désignation du local, moyens de communication….)*

Locaux : bureaux administratifs 1er étage bâtiment A

** Inscrire sur le poste radio les fréquences de France-Inter, France-Info, et de la radio locale conventionnée par le préfet.*

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

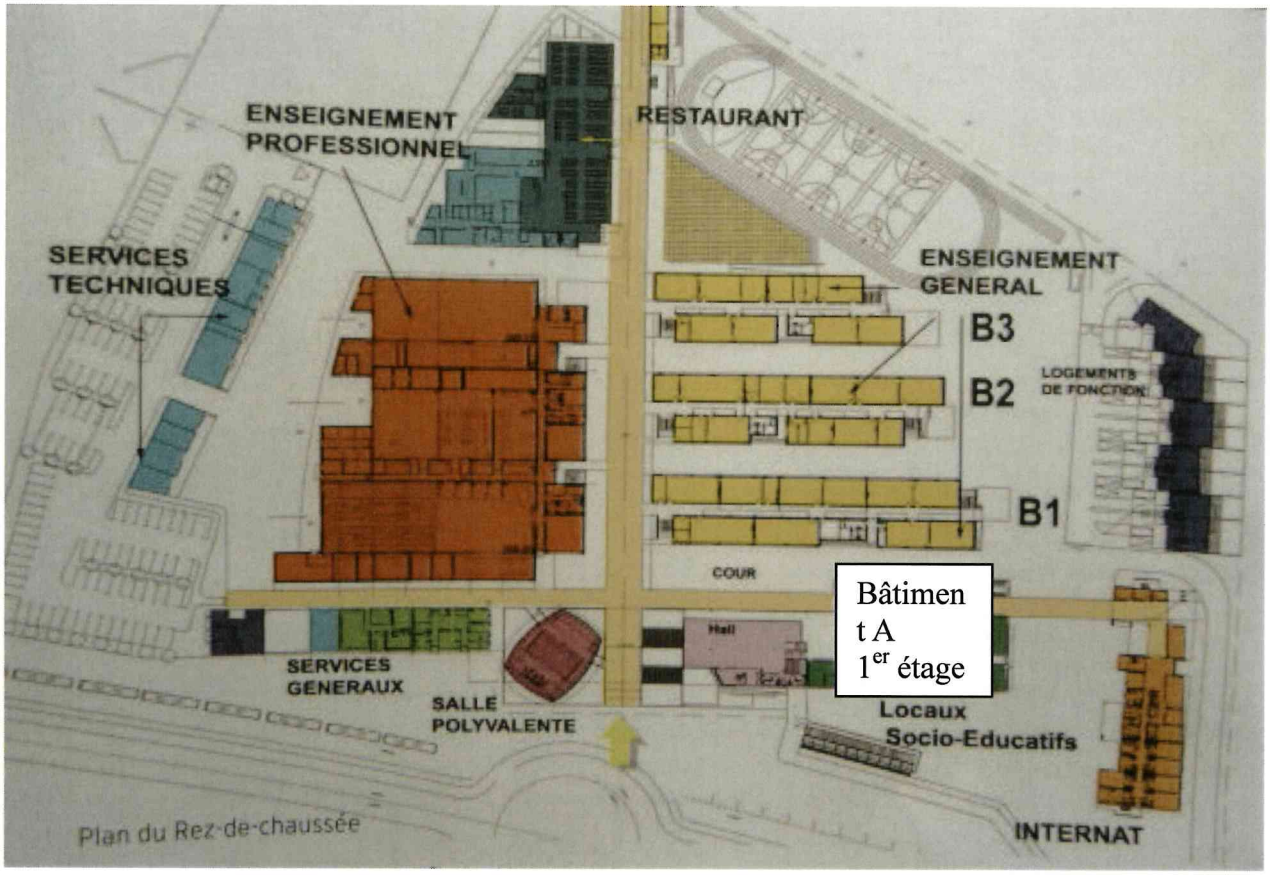

- de constituer un lot de matériel de crise.

Il est recommandé de préparer :

* *Du ruban adhésif large pour renforcer la solidité des vitrages*	0
* *Une trousse de premiers secours*	X
* *Une ou plusieurs lampes de poche*	X
* *Un poste de radio*	X
* *Des piles de rechange en état de fonctionnement*	X
* *Un cahier pour noter la chronologie des événements*	X
* *Des jeux*	X
* *Des couvertures et des matelas*	X

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 5°) METTRE les ELEVES et les PERSONNELS en SÛRETE :

- 5.1- DETERMINER les ACCES de l'ETABLISSEMENT :

- Ce repérage sur le plan (fiche technique ci-après) doit permettre un meilleur accueil des services extérieurs de sécurité

- Positionner les risques prévisibles industriels et naturels (gaz, eau, électricité…)

- Situer le point d'accueil et le centre de regroupement des moyens pour les secours extérieurs (voir avec les pompiers en fonction des risques).

- Situer l'emplacement de la cellule de crise de l'établissement.

- Situer les différents points d'accueil, de rassemblement…

Symbole du point de rassemblement

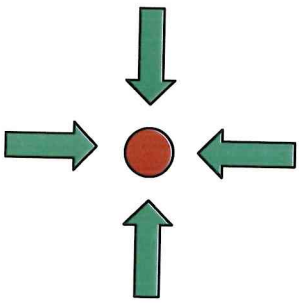

N.B. : Ces repérages seront élaborés en collaboration avec les services de secours.

Etablissement : LYCEE ROSA LUXEMBURG à CANET-EN-ROUSSILLON

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Plan de l'établissement :
Positionner les accès : grande grille de la cour et grande grille du parking.
Personne-ressource chargée du contrôle des accès de l'établissement :

M. Patrick MIGNOTTE

ENTREE

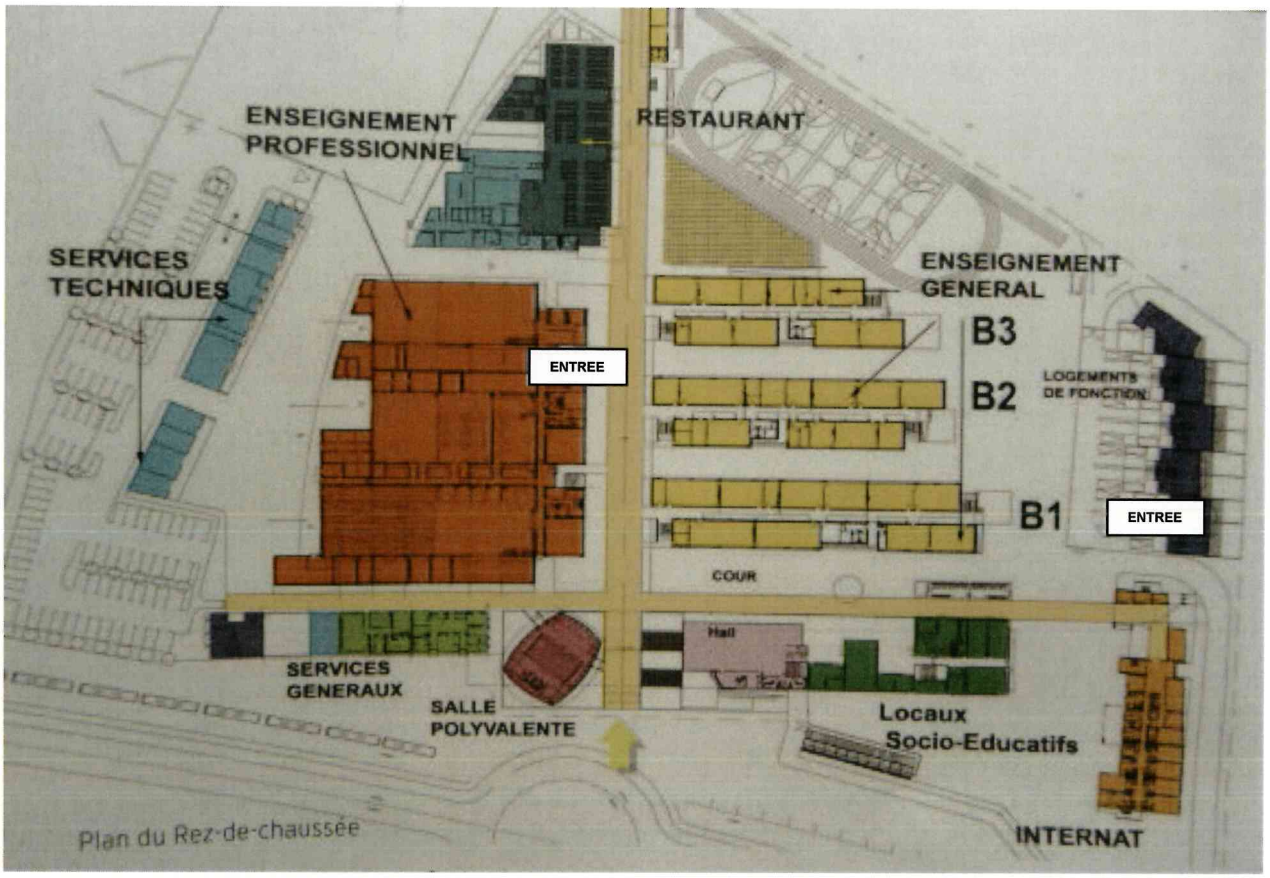

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 5.2- SITUER sur le PLAN d'ENSEMBLE de l'Etablissement, UN PLAN par BATIMENT : (fiche technique ci-après)

➢ L'emplacement des organes de coupure :

- GAZ ..... :

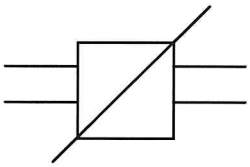

- ELECTRICITE ..... :

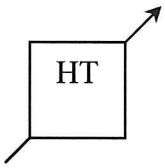

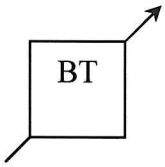

- EAU ..... :

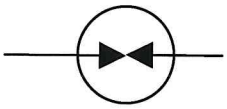

- MAZOUT ..... :

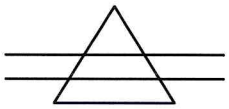

- VENTILATION ..... :

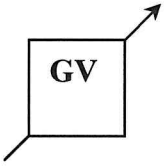

➢ Les locaux à risques (transformateurs, stockages de bouteilles de gaz et de produits dangereux…).

➢ L'emplacement des ascenseurs (1 ascenseur).

- ***L'arrêt de ces organes peut permettre d'éviter le « sur-accident***

Etablissement : LYCEE ROSA LUXEMBURG à CANET-EN-ROUSSILLON

Plan du bâtiment : .....

Afficher les organes de coupure : voir les plans.

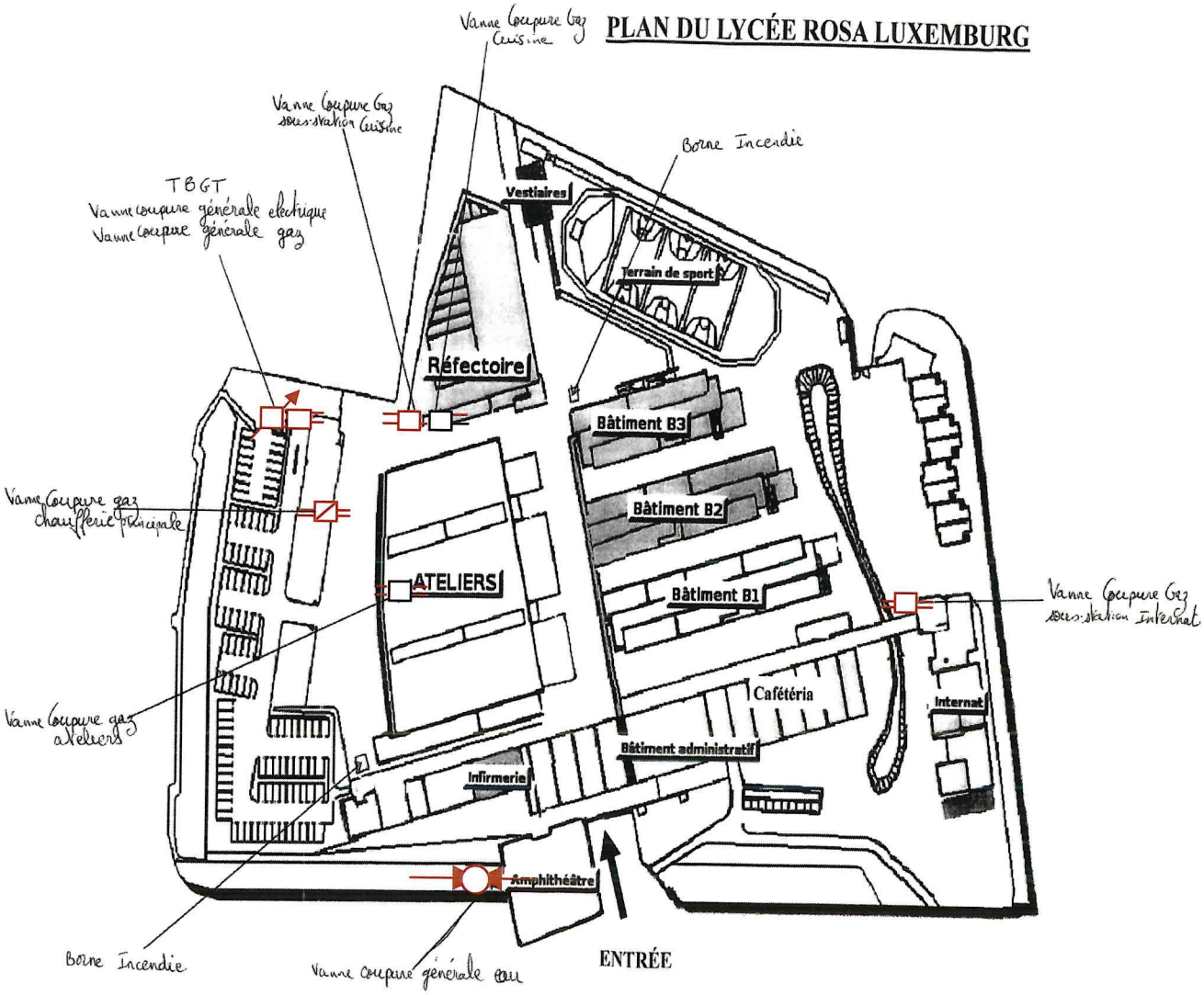

Personne-ressource chargée de l'arrêt de ces organes :

M. Joseph FABREGAT

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 5.3 - Définir LE ou LES Lieux de Mise en Sûreté :

(fiche technique ci-après)

- L'alerte peut survenir à des moments particuliers de la journée (repas, récréation, activité de plein air …) ou de la nuit (internat) : les lieux de mise en sûreté doivent être accessibles à tout moment et de n'importe quel point de l'école ou de l'établissement (itinéraires précisés).

- Il s'agit de pouvoir se mettre à l'abri en utilisant au mieux les bâtiments existants. Même si leur isolation n'est pas parfaite, ils permettront de limiter les effets d'un accident.

- Pensez au réfectoire, au gymnase… il peut aussi apparaître préférable de maintenir les élèves dans leur salle de classe.

- Pensez aux personnes (adultes ou élèves) qui nécessiteront une attention particulière (handicapés moteurs, visuels, auditifs…) ou des élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

- Ces lieux devront disposer d'un mètre carré (1 m²/personne) par personne, si possible d'un point d'eau, de la proximité de sanitaires et présenter des critères de solidité suffisants. Ils devront être accessibles à tout moment et de n'importe quel point de l'école ou de l'établissement scolaire.

- Dans chaque lieu de regroupement prévoir une mallette de première urgence et trousse de premiers secours ainsi que les documents :
  - Plan des différents lieux de mise en sûreté,
  - Fiches d'effectif élèves,
  - Annexes n° 2, 3, 4.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

Etablissement : LYCEE ROSA LUXEMBURG à CANET-EN-ROUSSILLON

Afficher sur ce plan les lieux de mise à l'abri et les moyens d'y accéder : rez-de-chaussée du bâtiment principal (hall d'accueil Vie Scolaire, salle de permanence, préau, sanitaires, vestiaires, foyer des élèves).

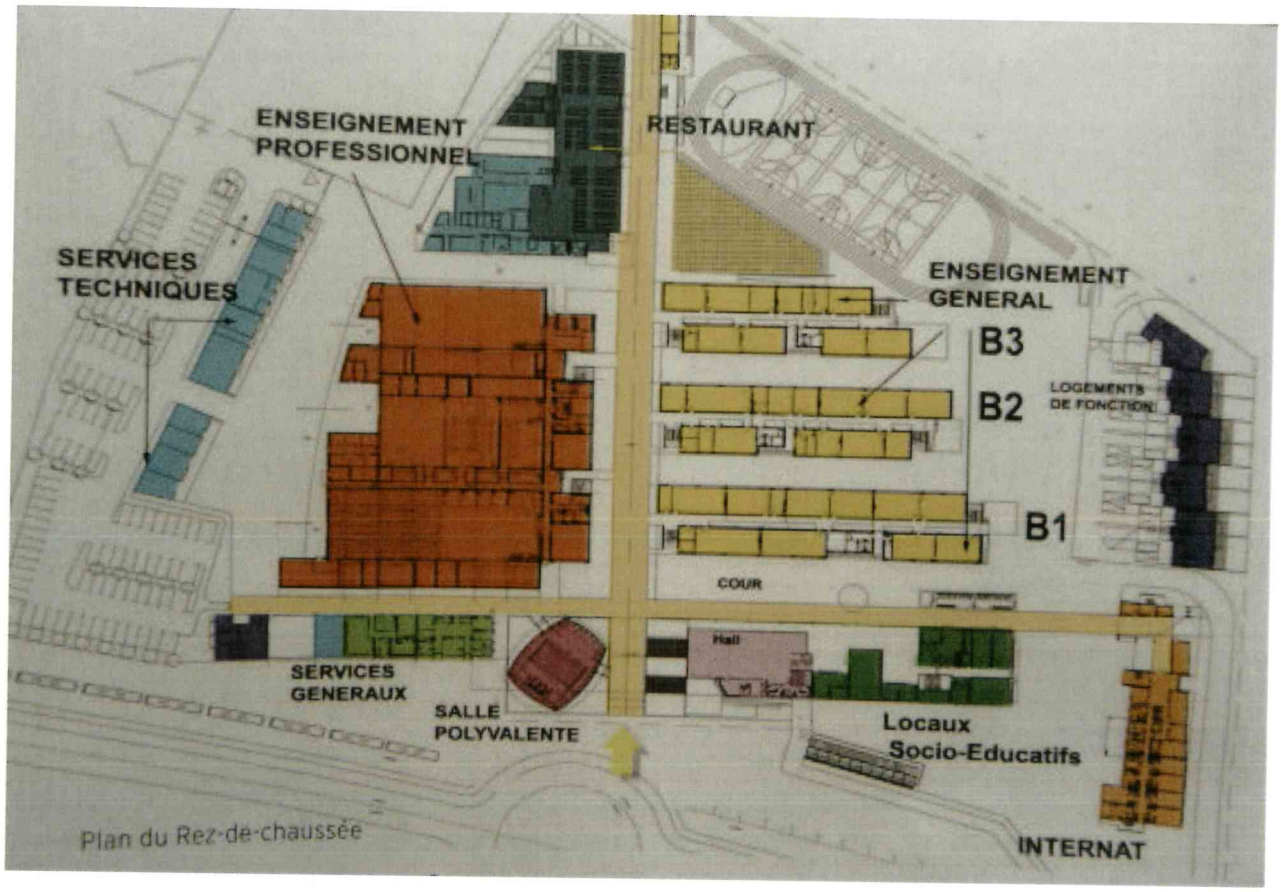

Personne-ressource chargée de la mise en œuvre des lieux de mise à l'abri et des moyens d'y accéder : Mme la ou M le Gestionnaire

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 5.4 - Lister les secouristes et leurs compétences :

Les secouristes sont à recenser parmi les personnels et les élèves.

Noms	Fonction dans l'établissement	Compétence(s)	Rôle en cas de sinistre
GODIN THIERRY	ASSISTANT DE PREVENTION	PSC1 ET PSC2	ACCUEIL DES SECOURS ET ASSISTANCE DES BLESSES
FANNY PORTAL BLAY	AESH	PSC1	
TANYERES BELTROL ISABELLE	SECRETAIRE	PSC1	
GARCIA JUNISSON FABRICE	PROFESSEUR	PSC1	
BRAYAC SOUAD	ITRF	PSC1	
GRASSAUD MONIQUE	CPE	PSC1	
FERDINAND CORINNE	SECRETAIRE	PSC1	
LACHAUD FABRICE	PROFESSEUR	BNS, réanimation, secours routier, brevet relevage brancardage, PSC1 et monitorat	
MASI FRANCIS	PROFESSEUR	PSC1	
BACQUIE DANIEL	PROFESSEUR	PSC1	
CARBONELL NATHALIE	PROFESSEUR	PSC1	
ALERS AXELLE	PROFESSEUR	PSC1	
HERBEPIN Corine	AESH	PSC1	
LEYNAUD Jean-Luc	AESH	PSC1	
ROUSSELLE Cindy	AESH	PSC1	
AHROUCH-BERTHEZENE Inès	ELEVE	PSC1	
COSTE Damien	ELEVE	PSC1	
LACOURARIE Manon	ELEVE	PSC1	
BANOS Flavie	ELEVE	PSC1	
CAMBRES Carla	ELEVE	PSC1	
CAYUELA Elise	ELEVE	PSC1	
BAZIA Clément	ELEVE	PSC1	
BENTABET Sami	ELEVE	PSC1	

KOSZAREK Louis	ELEVE	PSC1	
THIBAULT Othilie	ELEVE	PSC1	
FENOLL Ylona	ELEVE	PSC1	
GAGNIER Diane	ELEVE	PSC1	
GODARD Mathilde	ELEVE	PSC1	
MARTY Morgane	ELEVE	PSC1	
KRIM Nadir	ELEVE	PSC1	
LELIEVRE Robin	ELEVE	PSC1	
MILLET Alexis	ELEVE	PSC1	
MOUCHÉ Mathéo	ELEVE	PSC1	
RIBES Maxime	ELEVE	PSC1	

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 5.5 - CONSIGNES à appliquer par le personnel :

- **Ecouter la radio** (France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet, *cf.* fiche technique d'information) pour obtenir des informations officielles et des consignes éventuelles sur le risque ou l'accident.

- **Pour les personnes RESSOURCES** rejoindre le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées.

- **Pour les PERSONNELS** :

  - Continuer à assurer l'encadrement des élèves (rejoindre dans le calme le ou les lieux, internes ou externes, de rassemblement prévus pour la mise en sûreté).

  - Veiller au bon déroulement de l'opération de regroupement.

  - Penser aux publics spécifiques : élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières….

  - Etablir une fiche d'effectifs : Chaque enseignant en charge d'une classe ou d'un groupe d'élève établira une fiche d'effectifs qu'il remettra au Chef d'établissement (D.O.S.) (*cf.* Fiche technique ci-après)

  - Signaler les incidents.

  - Gérer l'attente

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

FICHE EFFECTIFS ELEVES

A remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au Chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté.

LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) : .....

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté : .....

NOM	Prénom	Classe	Présent (P) Absent (A)	Blessé (B) + Evaluation Indemne (I)

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- 6°) GESTION de la COMMUNICATION avec l'Extérieur :

Lors d'une éventuelle alerte, les personnes ressources identifiées lors de la préparation du plan ont à jouer un rôle particulier aux côtés du Chef d'établissement, en matière de communication lorsque celle-ci est maintenue ou a été rétablie.

- **Liaison avec les autorités** (mairie, préfecture, inspection académique, rectorat) :
  - Réceptionner, noter et communiquer aux autorités concernées toute information sur la situation et son évolution.
  - Transmettre les directives des autorités administratives.

- **Liaison avec les secours** :
  - Informer à intervalles réguliers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieu de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels…
  - Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux.

- **Liaison avec les familles** (en cas de sollicitation) :
  - Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants et qu'il faut éviter de téléphoner.
  - Indiquer la radio qui relaie localement les informations fournies par le préfet.
  - Informer en respectant les instructions du préfet.

- **Relation avec la presse** :
  - Elles ne peuvent s'exercer qu'en conformité avec les instructions et consignes du préfet et des autorités hiérarchiques.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Académie de Montpellier

- 7°) EXERCICE Annuel de mise à l'abri :

Toute crise se prépare et nécessite une sensibilisation de tous les acteurs ainsi que des exercices d'application.

Etablissement : LYCEE ROSA LUXEMBURG à CANET-EN-ROUSSILLON

Dates des exercices de mise à l'abri et retours d'expériences :

Voir le registre de sécurité.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

DOCUMENTS

et

RESSOURCES

P.P.M.S.

- DOCUMENTS et RESSOURCES Indispensables :

- Bulletin Officiel du Ministère de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche, Hors série n° 3 du 30 mai 2002.
- Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.)
- Dossier Communal Synthétique (D.C.S.)
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.RI.M.)
- http://webpeda.ac-montpellier.fr/risques-majeurs/ppo/index.html

P.R.Ris.M.E.S 66

Pôle de Ressources sur les Risques Majeurs
pour les Etablissements scolaires des Pyrénées Orientales

- ANNEXES ci-jointes :

- **Annexe 1** : Recommandations générales en fonction des risques naturels (3 fiches)
- **Annexe 2** : Mallette de première urgence et trousse de premiers secours (1 fiche)
- **Annexe 3** : Fiche individuelle d'observation (1 fiche)
- **Annexe 4** : Conduites à tenir en première urgence (5 fiches)
- **Annexe 5** : Prise en compte de la dimension éducative (1 fiche).

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

GUIDE D'ÉLABORATION DUPPMS « Attentat-Intrusion » EPLE

A DESTINATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET DES EQUIPES PEDAGOGI

QUES MAJ

10/05/2017

Etablissement : LYCEE ROSA LUXEMBURG Adresse : 2 AVENUE

JEAN MOULIN 66140 CANET-EN-ROUSSILLON

Téléphone : 04 68 80 17 00 Fax : 04 68 80 17 01
Mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

site internet : https://rosa-luxemburg.mon-ent-occitanie.fr/

SOMMAIRE

Textes de référence 3

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur 5

Répartition des missions des personnels : collèges-lycées 6

Recommandations générales selon les types de risques 8
- Attaque à l'intérieur de l'établissement 8
- Attaque à l'extérieur ou à proximité de l'établissement 9
- Alerte à la bombe ou découverte d'un objet suspect 9

Annuaire de crise 10

Mallette de première urgence 11

Fiche des effectifs des Élèves absents ou blessés 13

Fiche individuelle d'observation 14

Les conduites à tenir en première urgence
(dans les situations particulières de risques majeurs) 16
- Consignes générales 16
- Consignes en fonction de situations spécifiques 17

Prise en compte de la dimension éducative 22

Fiche signalétique de l'établissement 24

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Fiche 1

TEXTES DE REFERENCE

TEXTES GENERAUX

- Code de la sécurité intérieure - Livre VII : sécurité civile, acteurs de la sécurité civile
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000025506668&idSectionTA=LEGISCTA000025507266&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120618

- Code de de la sécurité intérieure - articles L. 741-2 et suivants ; articles R741-1 et suivants
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000025503132&idArticle=LEGIARTI000025506869

- Code de la sécurité intérieure - articles R. 732-19 et suivants
http://legifrance.prod.vdm.ext.dila.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=32C2C0672A515167ABD79D78A1ECA72D.tpdila10v_1?idArticle=LEGIARTI000029657030&cidTexte=LEGITEXT000025503132&categorieLien=id&dateTexte=20150227

- Code de la sécurité intérieure - arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006055764

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction publique
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791

- Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34453.pdf

TEXTES RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

- Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225

- Code de l'éducation - Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A4BF277C8712D9586FB6CAA5C357A0B6.tpdjo15v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110222

- B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000
Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)
http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/default.htm

- Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation auxpremiers secours et enseignement des règles générales de sécurité
http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENE0601175C.htm

- Circulaire n° 2003-210 du 1 décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, IV. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent
http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm

- Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999, B.O. n° 41 du 18 novembre 1999
Accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période dans le premier et le second degrés.
http://www.education.gouv.fr/bo/1999/41/default.htm

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Fiche 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

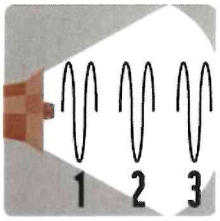

Mettez-vous en sécurité.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

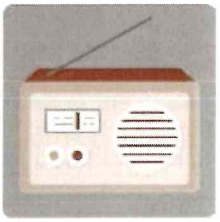

FRÉQUENCE France Bleu : 101.6 ..... Mhz
FRÉQUENCE France Info : 105.1 ..... Mhz
FRÉQUENCE France Inter : 92.1 ..... Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleue Roussillon : 101.6 ..... Mhz
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

CHEF D'ÉTABLISSEMENT ou son représentant	
• **Activer le plan particulier de mise en sûreté** • **S'assurer de la mise en place des différents postes** • **Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités** • **Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution**	Françoise LEGROS (07 55 58 12 91) Arielle CAMPILLO (06 29 50 61 32) ❑ ..... *Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :* Tél. fixe : 04 68 80 17 00/17 01 *(si possible différent du numéro du standard)* Mobile *(éventuellement)* : .....
PERSONNES RESSOURCES (personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants…)	
• **Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement**	CPE / AED : Mmes CASTELLO, GRASSAUD ❑ ANGLADA .....
• **Établir et maintenir les liaisons internes**	❑ Mme Françoise LEGROS .....
• **Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement**	CPE / AED : Mmes CASTELLO, GRASSAUD ❑ ANGLADA .....
• **Établir la liste des absents**	❑ Vie scolaire .....
• **Signaler les blessés ou personnes isolées**	❑ Infirmières : Mme Agnès SALLECROIX
• **Gérer l'attente**	❑ Vie scolaire .....
• **Assurer la logistique interne**	❑ Gestionnaire + Agent Chef - Mr Patrick MIGNOTTE

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

• **Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité)**	❑ ACMO + OP Mr MGNOTTE et Mr FABREGAT .. + M. LASNET & M. AKSIC
• **Contrôler les accès de l'établissement**	❑ Agent d'accueil : Mr. MAURETTE et /ou Mme Lachambre ..

Établir la liaison avec les secours

• **Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels**	❑ Proviseur : Mme Françoise LEGROS
• **Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)**	❑ Agent d'accueil + Infirmière + Agent Pompier M. Thierry Maurette et/ou Mme LACHAMBRE + Mme Brigitte JOURDAIN et /ou Mme SALLECROIX + M. Thierry GODIN
• **Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)...**	❑ ACMO + Agent d'accueil MPatrick MGNOTTE et/ou MFABREGAT M. Thierry MAURETTE et/ou Mme LACHAMBRE

Assurer la liaison avec les familles

En cas d'appel des familles, • **Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités** • **Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement**	❑ Proviseur : Mme Françoise LEGROS + Proviseure-Adjointe : Sonia MULLER

Relation avec la presse

• **Suivre les consignes du chef d'établissement**	❑ Proviseur : Mme Françoise LEGROS

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Fiche 4

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet

ATTAQUE A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuationou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler le 17 :décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

Choix n°1 : s'échapper

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utiliser un itinéraire connu ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

Choix n°2 : s'enfermer

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau…) ;
- tirer les rideaux des parties vitrées donnants sur le couloir ou la cour pour occulter l'intérieur de la pièce;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombrede réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

PPMS

ATTAQUE A L'EXTERIEUR OU A PROXIMITE DE L'ETABLISSEMENT

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.
Selon les directives reçues, il convient alternativement:

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

ALERTE A LA BOMBE OU DECOUVERTE D'UN OBJECT SUSPECT

- éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance ;
- ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect ;
- appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter;
- établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police oude Gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions:
Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement? Qui prévient les forces de l'ordre?
Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité
Proviseur ou Proviseure-Adjointe ou Gestionnaire ou DDFPT

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

Fiche 5

ANNUAIRE DE CRISE[1]

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
Éducation nationale		
Cellule de crise académique	David Bergeron, conseiller de prévention	04 67 91 49 81 académique
Cellule de crise départementale	SG	04 68 66 28 19
Direction académique	Cabinet DASEN	04 68 66 28 09
Chef d'établissement	Proviseur	0755581291
Préfecture		
Sécurité civile	M. : Joël PEREZ	04 68 51 66 66
Commissariat de police ou gendarmerie	5 rue Bardou Job 66000 PERPIGNAN	04 68 68 35 70
Mairie		
Service éducation	Cabinet :	04 68 86 70 14
Service environnement	M. Stéphane LODA	
Secours		
Pompiers	Directeur SDIS : Colonel Jean-Pierre SALLES-MAZOU	18 ou 11 04 68 63 78 18
SAMU		15 ou 112

[1] À disposition du chef d'établissement, certains numéros devant rester confidentiels.
[2] Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel….).

Fiche 6

MALLETTE DE PREMIERE URGENCE

DOCUMENTS

- Tableau d'effectifs vierge (Annexe7)
- Fiche « conduites à tenir en première urgence » (Annexe 9)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (Annexe 8)
- Fiche signalétique de l'établissement (Annexe 12)

Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu, France Info, France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons…

Mallette de première urgence

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole des soins et des urgences.

- Savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture isothermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- Bandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkie-walkies ;

- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».

NB : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur

Fiche 7

FICHE DES EFFECTIFS DES ÉLEVES ABSENTS OU BLESSES

(À remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté)

LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) :.....

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté : .....

NOM	PRENOM	CLASSE	ABSENT	BLESSE

Fiche 8

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION[3]

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
.....	
.....	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (asthme…) : .....

Projet d'accueil individualisé (PAI) : **NON** ☐ **OUI** ☐ (joindre le traitement)

Cochez ce que vous avez observé

• Répond	
• Ne répond pas	
• Réagit au pincement	
• Ne réagit pas au pincement	
• Difficultés à parler	
• Difficultés à respirer	
• Respiration rapide	
• Plaies	
• Membre déformé	
• Mal au ventre	
• Envie de vomir	
• Vomissements	
• Tête qui tourne	
• Sueurs	
• Pâleur	
• Agitation	
• Angoisse	
• Pleurs	
• Tremblements	
• Autre (préciser)	
DUREE DES SIGNES OBSERVES	

Fiche établie par :
NOM : .....
Jour : .....

Fonction : .....
Heure : .....

[3] ***à dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.***

Notez ce que vous avez fait :

.....

.....

.....

Fiche 9

LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress

- panique
- agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIEE AUX CIRCONSTANCES...)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète). Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISEE)

Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure delangue)

Ne pas essayer de le réveiller : **il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.**
Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPETE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatisme

divers…) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présenced'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avecune écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AUSANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par dusang.

Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avecun liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse(yeux, bouche…) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de lapeau…).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide deDakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Fiche 11

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUESMAJEURS

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

LE DOSSIERDEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS(DDRM)

Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.
L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.
Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.
Plus d'information sur le DDRM sur prim.net

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.
Plus d'information sur le Dicrim sur prim.net

Prim.net est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site http://www.risques.gouv.fr/ constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

http://www.bouclier-orange.org/

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices…) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE[4]

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent

[3] Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

[4] http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225

leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Fiche signalétique de l'établissement[1]

ÉTABLISSEMENT LPO.DES.METIERS..DU..NAUTISME.ROSA.LUXEMBURG

LIGNE DIRECTE : 0468737201 .... (à communiquer aux autorités et aux secours)

ADRESSE : 2 AVENUE JEAN MOULIN 66140 CANET-EN-ROUSSILLON

.....

ACCES DES SECOURS: AVENUE JEAN MOULIN 66140 CANET-EN-ROUSSILLON & QUAI FLORENCE ARTHAUD ..... (adresse des accès de secours)

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT[2] : .....

.....

STRUCUTRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nombres de bâtiments indépendants = 12 dont 8 avec un 1er étage

Désignation	Affectation[2]	Nb d'étages
Bâtiment 1 A	Accueil Vie Scolaire ULIS Direction Gestion CDI	R + 1
Bâtiment 2 B1 + B2 + B3	Cours	R + 1
C	Ateliers + cours	R + 1
	Internat	R + 1
	Amphithéâtre	R
	Bâtiment médico-social + agents	R
	Services techniques	R
	Restauration	R
	Musculation + Vestiaires	R + 1
	Logements de fonction	R + 1

Etablissement ou Bâtiment partagé avec un autre utilisateur (préciser)	Aucun (sauf location amphithéâtre) .....

[1] Joindre à cette fiche le plan de situation et de masse de l'établissement, les plans de mise à l'abri par niveau et d'évacuations

[2] Bâtiment administratif, bâtiment d'enseignement, restaurant, gymnase, local technique, hébergement d'internat ….

REPARTITION DES EFFECTIFS

Désignation	JOUR	NUIT (internat)
Nombre d'élèves	1324	70-90
Nombre de personnels de direction	2	2
Nombre de personnels enseignants + 3 CPE	165	2
Nombre de personnels administratifs et techniques	39	4
Nombre de personnels de santé + COP + ASS + Psy + médecin	7	1

EFFECTIFS ELEVES 2020 / 2021

CLASSE	CAPACITE	EFFECTIF	ULIS	HANDICAP	COMMENTAIRES
2nde1	36	36			
2nde2	36	36			
2nde3	36	36			
2nde4	36	34			
2nde5	36	35			
2nde6	36	36			
2nde7	36	36			
2nde8	36	35			
2nde9	36	33			
2nde10	36	35			
2nde11	36	36			
TOTAL	349				
1G1	36	34			
1G2	36	34			
1G3	36	34			
1G4	36	35			
1G5	36	32			
1G6	36	32			
TOTAL	194				
1STMG1	36	34			
1STMG2	36	34			
1STMG3	36	36			
1STI2D	25	19			
TOTAL	123				
TOTAL GENERAL	317				
TG1	36	31			
TG2	36	34			
TG3	36	31			
TG4	36	29			
TG5	36	31			
TG6	36	31			
	199				
TSTMG1	36	35			
TSTMG2	36	36			

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

TSTMG3	36	35	
TSTI2D	25	18	
TOTAL	131		
TOTAL GENERAL	330		
2 P CUIR	24	24	
2 P MECA	24	22	
2 P PLAS	24	22	
TOTAL	72		
1 P SELL	24	23	
1 P MECA	24	24	
1 P PLAS	24	21	
TOTAL	69		
T P SELL	24	23	
T P MECA	24	22	
T P PLAS	24	19	
TOTAL	62		
2nde CAP SELL	15	15	
2nde CAP REEP	10	10	
TOTAL	23		
T CAP SELL	15	8	
T CAP REEP	10	8	
TOTAL	19		
TOTAL GENERAL	245		
BTS TC1	35	31	
BTS TC2	35	26	
TOTAL		57	

EFFECTIF GLOBAL	***1298***
EFFECTIF LGT	***996***
EFFECTIF SEP	***245***
EFFECTIF BTS	***57***

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

IV – LES REGISTRES :

- Registre de santé et sécurité au travail (placé dans le bureau de Madame la Gestionnaire) est à destination des personnels pour y signaler des observations ou suggestions pour prévention des risques et amélioration des conditions de travail. Un exemplaire de ce registre est sur le site et peut être rempli par les personnels et remis à la gestion.

- Le DUER (Document unique d'évaluation des risques) réalisé en 2015 par l'entreprise SOCOTEC est à réactualiser. Madame la Gestionnaire est actuellement en contact avec cette entreprise afin de réaliser l'actualisation du document.

V- MISSIONS DE L'AGENT DE SECURITE :

Rappel des constats faits lors de la dernière commission CHS de l'an dernier.

- **Bâtiment internat**:

Apparition de moisissures sur les murs des salles de bain, en particulier dans les douches. Les revêtements muraux datent de 12 ans, les joints ne sont plus étanches et l'eau s'accumule derrière le revêtement ce qui imbibe les cloisons en placo-plâtre. Les vitreries en partie haute de l'étage garçons ne présentent plus d'étanchéité parfaite, l'eau ruisselle le long des murs des corridors.
Il a été demandé la réfection complète par la région l'an dernier, affaire à suivre.

- **Bâtiments 1 -2 - 3 :**

Par forte pluie, les coursives de circulation sont inondées, il n'y a pas d'évacuation au sol malgré la présence de grille d'écoulement. Se sont des puisards sans écoulement au tout à l'égout.
Par forte pluie, l'eau ruisselle le long des murs dans les coursives (étages et rez de chaussé) pas de protection sur les toitures.
Les façades se dégradent par le ruissellement de l'eau, pas de protection sur les parties hautes des murs au niveau des toits

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

terrasse. Les murs sont imbibés d'eau en leur intérieur et certains crépis gonflent et chutent après décollement du support.
Toujours le souci des éclairages de coursives, il faut chercher un bouton poussoir qui est raccordé au circuit électrique pour pouvoir réobtenir de la lumière. Cela pose souci lors des réunions parents/profs et présente un danger de chute dans les escaliers. Ces faits datent de l'intervention d'entreprises mandatées par la Région. Plusieurs fois signalés mais non résolus.
Pour les réunions de décembre, il sera possible de laisser allumer en forçant et M Lasnet se propose de venir éteindre vers 20H.

- **Bâtiment restauration :**

Fuite d'eau en toiture à l'entrée des rampes de distribution des repas, risque de chute par glissade.
Plonge mécanique, le local est très étroit et mal adapté pour le travail surtout avec le nombre conséquent de repas du midi.
(reconstaté par Monsieur KAMPENAR lors de la CHSCT – à suivre)

L'évacuation des déchets alimentaire à l'extérieur du bâtiment pose problème, il n'y a pas d'allée de circulation pour faire rouler les grosses poubelles ou le chariot d'évacuation, le sol est en terre battue. Il y a déjà eu accident du travail lors du déplacement du chariot. (reconstaté par M KAMPENAR lors de la CHS – à suivre)

- **Bâtiment nautisme :**

Dans la partie atelier mécanique, aucunes zones tracées au sol ne délimitent les postes de travail de la circulation.
Aucun affichage et consignes de sécurité ne sont apposés pour la réglementation du port des EPI et de l'utilisation des différentes machines outils.
Aucune des machines mécaniques et électriques comportant des parties en mouvements ne sont sécurisées à l'utilisation, aucun organisme de contrôle agrée n'a vérifié la conformité aux règles d'utilisation et de sécurité.
Il est nécessaire de voir la réglementation en la matière et si possible faire venir une entreprise agrée. Dans le cadre du DUER vérification de la conformité des machines- rdv à part.
Atelier plasturgie : aspiration mise en place contre les émanations du système.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr

- **Parties extérieures :**

On constate que certains arbres présentent des dangers de chute en cas de fortes pluies et de vents, les branches cèdent et certaines sont en limite de rupture. Le problème est réglé, les travaux ont été réalisés.

- **Sanitaires Restauration :**

Visite de l'entreprise en attente de la décision de la Région.

RAPPELS :

Il ne faut pas obstruer les accès aux salles de classe lorsque ces dernières comportent deux entrées ou sorties.
Eviter de stocker du matériel devant des armoires ou coffrets électriques, il faut pouvoir accéder rapidement à ces organes de coupure.
Faire un rappel auprès des élèves que les extincteurs ne sont pas des jouets mais des organes de sécurité au feu, ainsi que les bris de glaces qui commandent les alertes d'évacuation.
Les sanitaires ne sont pas des fumoirs, nous avons déjà eu deux incendies en ces lieux l'année précédente.
Penser à éteindre les postes informatiques, les vidéos projecteurs et autres avant de quitter les salles, risques d'échauffement et d'incendie pouvant se propager en l'absence de personne.

VI – Commission de sécurité :

A eu lieu le 23 mars 2021. Les conclusions sont un avis favorable d'ouverture au public (internat comme externat)
Nous sommes en attente du rapport, néanmoins quelques remarques ont été faites :
- pas de dossiers travaux déposés par la Région pour avis favorable de la Commission de sécurité (alarme incendie, travaux plasturgie, monte charge bâtiment B2)
- avis défavorable pour l'atelier plasturgie suite peut-être à la non-conformité du local de stockage des produits (il y aurait du avoir la demande de travaux , avis de la commission de sécurité)
- Changement d'extincteurs au bâtiment B3 suite à des dégradations.

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

VII – Questions diverses :

- Protocole sanitaire :
Continuation du système hybride jusqu'aux vacances de Pâques

- Intoxication alimentaire :
39 situations
en attente des conclusions du laboratoire (résultats mercredi)

M ROCA : lors d'une réunion syndicale, questionnement sur le coin fumeurs car étalement des jeunes ...Des solutions proposées par les collègues sont les suivantes :

- ouverture du portail
- déplacement du coin fumeurs
- accentuer la surveillance

MME GRASSAUD évoque un poste en moins d'AED. A la demande du Proviseur les AED sont plus présents, les élèves circulant beaucoup plus hors temps scolaire. Les solutions envisagées :
- plus délimiter la zone fumeur, l'accès au parvis étant toujours interdit par le plan Vigipirate
- Action, Projet à envisager dans le cadre du BPL avec le CVL et MDL.

MME GRASSAUD évoque un problème d'hygiène des locaux de la vie scolaire, de la salle de vie lycéenne et du bureau des assistants d'éducation.
Madame LEGROS répond que dorénavant tout problème lié à l'hygiène ou la santé feront l'objet d'un écrit signé par l'auteur.
Madame GRASSAUD ajoute que ce n'est pas une attaque contre les agents mais un constat.

MME CAPDEVILA PEYRONNE souligne que les sanitaires de l'étage des vestiaires du gymnase sont fermés suite à des remontées d'odeur depuis octobre.
Mme la Gestionnaire et MME LEGROS répondent qu'elles ne sont pas au courant et rappellent que toute demande de réparation ou travaux doit être consignée sur le cahier situé à l'accueil de l'établissement.
Fin de la CHS à 17H20.

Madame le Proviseur

F.LEGROS

Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00 ce.0660856x@ac-montpellier.fr